

Montréal, le 30 septembre 2013

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne  
Dossier de la Régie : R-3848-2013**

---

Une erreur cléricale s'est glissée dans notre envoi du 27 septembre 2013.

En effet, et tel que vous avez dû le constater eu égard à la date d'audience prévue, l'échéance fixée pour la transmission des commentaires des intervenants sur la demande de report de certaines échéances et de l'audience transmise par le Distributeur dans le dossier mentionné en titre est bel et bien le **30 septembre 2013, 16h et non le 30 octobre 2013 tel qu'indiqué.**

Nous excusant de cette erreur, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. Me Éric Fraser